

PRE-REQUIS :

- Titulaire du PSE 1 et être à jour de formation continue

DUREE :

- 28 heures (hors pauses)

DEMARCHE PEDAGOGIQUE :

- Programme établi par l'équipe pédagogique nationale FSFCB à Partir des recommandations premiers secours
- Alternance d'apports théoriques et de mises en situation
- Exercices pratiques

MATERIELS PEDAGOGIQUES :

- **Moyens vidéo**
- Matériels divers pour les exercices pratiques.
- Mannequins, défibrillateurs
- Maquillage pour simulations
- Livret de formation

MODALITES D'EVALUATION :

- Evaluations formatives sommatives, certifiantes
- Cas concrets
- Mises en situation
- Questions Réponses

Attribution à la fin de formation :

Avoir suivi l'ensemble de la formation à l'enseignement PSE 2

Satisfaire aux modalités certificatives définies dans le référentiel interne de certification de la Fédération des Secouristes Français Croix Blanche

Certificat de compétences PSE 2

DESCRIPTIF

Cette formation s'adresse à toute personne souhaitant être titulaire du PSE1 qui souhaite tenir la fonction d'équipier secouriste

OBJECTIF :

A l'issue de la formation, les stagiaires auront les capacités nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés.

PROGRAMME DE LA FORMATION :

- De prendre en charge une personne :

- présentant une affection spécifique ou une aggravation de sa maladie
- victime d'une atteinte circonstancielle
- présentant une souffrance psychique ou un comportement inhabituel.

- D'assurer, au sein d'une équipe :

- L'immobilisation, totale ou partielle, d'une personne victime d'un traumatisme du squelette
- Le relevage et le brancardage d'une victime, en vue de son transport.

- De coordonner les actions de secours conduites au sein d'une équipe.

Par ailleurs, il doit être en mesure :

- D'évoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi.

- D'assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants.

- De réaliser un bilan et d'assurer sa transmission aux services appropriés.

- D'adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime.

COUT DE LA FORMATION : 250 euros

